

VOUS SOUHAITEZ AGIR SUR VOTRE CADRE DE VIE ? LE CAUE CONTRIBUE À LA RÉUSSITE DE VOS PROJETS !

- Le CAUE de la Somme est une association, issue de la loi sur l'Architecture de 1977, dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage.
- Il assure des missions de conseil, de sensibilisation, d'information et de formation auprès de tous les publics à travers conférences, expositions, publications et actions de médiation.
- Le Conseil d'Administration du CAUE regroupe un ensemble d'acteurs : représentants de l'Etat, des collectivités et des professionnels concernés par l'action du CAUE.

■ ■ **L'équipe technique est composée de professionnels à votre écoute : architecte, urbaniste, paysagiste ou documentaliste.** ■ ■

Le CAUE, c'est aussi un lieu convivial pour vous accueillir, vous conseiller et vous documenter au cœur d'Amiens ouvert à tous les publics.

CENTRE DE RESSOURCES

Le CAUE dispose d'un fonds documentaire important, riche et spécialisé dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, ouvert à tous.

www.caue80-ressources.fr

CAUE DE LA SOMME

35 Mail Albert 1^{er} - 80000 Amiens
Tél. 03 22 91 11 65 - Fax 03 22 92 29 11
www.caue80.fr

horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

f facebook.com/caue80/
t twitter.com/caue_80
y youtube.com/

Avec le soutien de

c|a.u.e
Fédération nationale

UR
c|a.u.e
Hauts-de-France

somme
LE CONSEIL D'ÉPARGEMENT



© D.Aguay-CAUE80

80

Somme

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement





VOUS ÊTES UN PARTICULIER

Vous avez un projet d'amélioration de votre habitation ou souhaitez construire une maison contemporaine et écologique ?

Vous désirez être informé sur la réglementation en matière de construction ?

Vous souhaitez aménager votre jardin en plantant des essences locales ?

Un conseiller du CAUE vous reçoit gratuitement pour vous aider dans votre projet.

VOUS ÊTES ÉLU

Vous souhaitez doter votre commune d'un document d'urbanisme ou agir sur vos espaces publics ?

Vous projetez d'accueillir de nouveaux services ou de réaliser un lotissement de qualité ?

Vous avez un projet de construction ou de réhabilitation d'un équipement communal ?

Un conseiller du CAUE peut se rendre dans votre commune pour identifier avec vous les clés de réussite de votre projet.



VOUS ÊTES PROFESSIONNEL SPECIALISTE DE L'AMENAGEMENT, ARTISAN OU TECHNICIEN

Vous êtes architecte, urbaniste ou paysagiste et vous souhaitez bénéficier d'information actualisée ?

Vous êtes artisan et souhaitez être informé sur de nouvelles techniques ?

Vous êtes technicien d'une collectivité et souhaitez découvrir des projets exemplaires ?

Le CAUE vous apporte informations générales, techniques et réglementaires susceptibles de vous aider dans votre activité.

VOUS ÊTES ENSEIGNANT

Vous souhaitez sensibiliser vos élèves à l'architecture, l'urbanisme ou le paysage ?

Vous envisagez de mener une action pédagogique au bénéfice de vos élèves ?

Vous désirez organiser la visite d'un quartier, d'un lieu public ou d'un bâtiment emblématique ?

Le CAUE vous apporte son expertise pour l'organisation de l'ensemble de vos actions pédagogiques.

